

Méjannes Le clap - 11^{ème} journée de sensibilisation Mardi 16 mai 2017

Je tiens tout d'abord à remercier la Mairie ainsi que les intervenants qui contribuent à cette journée.

C'est la 11^{ème} journée de sensibilisation au risque incendie ... mais pas seulement. Nous avons pris l'habitude d'une demi-journée sur Nîmes sur cette thématique.

Nous avons voulu, cette année, élargir l'approche du risque incendie en abordant plus largement les espaces naturels et les zones urbanisées.

En matière d'écologie, tout est lié et la prévention des incendies de forêt est en interdépendance avec l'action de l'homme sur son environnement. Au passage, cette action peut être négative (35% de mise à feu sont d'origine humaine) mais aussi positive (entretien du milieu, diminution de la masse combustible).

Pour le Département, la gestion de la forêt relève de la politique de l'environnement – Espaces naturels Sensible (ENS) notamment – et de celle de la prévention des risques incendies.

Concernant l'Environnement. Grâce, entre autres, à des crédits issus de la taxe d'aménagement, le Département met en œuvre sa politique en régie ou en partenariat avec les Syndicats mixtes de l'environnement au nombre de 6 (Causses Cévennes, SMCG, SMGG, Ardèche, Galeizon, Navacelles), pour assurer :

- La préservation et valorisation des ENS
- L'ouverture au public et la découverte des sites
- Le développement des activités de pleine nature
- L'éducation à l'environnement et au développement durable
- Et bien sûr la prévention des incendies de forêt.

(345 000 € pour les syndicats environnements).

La politique de préservation et de valorisation des ENS est encadrée par un schéma départemental que nous venons d'actualiser.

Ce schéma sera proposé à la validation de l'assemblée Départementale en Juillet et vous aurez en quelque sorte la primeur des orientations de cette politique qui entend préserver et valoriser les ENS avec une vision élargie au-delà de la protection environnementale des ENS acquis par le Département.

J'ai en effet souhaité, avec les partenaires qui vont copiloter ce travail que la politique d'acquisition des ENS soit une action pour la biodiversité partagée par les territoires. En devenant multi partenariale / multi sites, elle constituera un levier pour l'action locale

- en faveur de la reconnaissance et de la protection des ENS, comprenant la DFCI ...
- en faveur de la sensibilisation du public aux questions environnement
- en faveur des usages possibles et adaptés à chaque espace concerné (sentiers + activités pleine nature)
- en faveur de la biodiversité agricole (ceintures vertes – villes – bourgs – jardins ...)
- en faveur d'une économie pensée à partir des ENS

Le message, vous l'avez compris, est que Espaces Naturels Sensibles et activités humaines ne sont pas opposés mais se combinent dans un développement local « durable ».

C'est dans ce cadre que sera présenté l'outil de préemption, comment le mettre en œuvre, quels objectifs on poursuit, quelles actions concrètes de gestion peut-on mettre en place ?

Si nous avons souhaité tenir cette journée, ici, à Méjannes le Clap, c'est aussi parce que le Département assure ici la gestion d'environ 2 800 ha sur l'ENSD du massif et des gorges de la Cèze. Sur ce site de Méjannes le Clap, il a été décidé (en 1995) de confier à l'ONF les opérations de mise en valeur et de protection de cet ENSD. Un plan d'aménagement forestier (PAF) de ce massif a été élaboré.

Ce plan prend en compte la foresterie (entre autres coupes de bois), la gestion du gibier, le pastoralisme, l'arboriculture, la sylviculture et l'accueil du public (grand public / scolaires = sensibilisations ENS, sentiers d'interprétations ...).

La gestion actuelle de l'ENSD du massif et des gorges de la Cèze est pour le Département une source de dépenses mais aussi de recettes et elle fait partie de la vie économique et sociale locale (entreprises prestataires réalisant les travaux, entreprises de ventes de bois de chauffage, éleveurs ovins ...). Au-delà de la présentation de ce matin (ENS), nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces aspects au cours de l'après-midi sur le terrain.

Avant cela, la seconde partie de la matinée sera consacrée à l'intégration du risque feux de forêt dans l'aménagement du territoire. Nous reparlerons de l'intérêt du débroussaillage réglementaire avec son double objectif de protection des biens et des personnes et qui permet aussi d'éviter qu'un feu se propage à la zone naturelle.

Pour bien cerner ces articulations, il sera présenté l'intérêt des milieux ouverts qui soient des espaces multifonctionnels (corridor écologique, trame bleue et verte, diminution du risque incendie de forêt, expansion des crues ...).

Enfin, après un repas pris en commun, il est proposé la visite d'une parcelle située à l'intérieur du village de Méjannes sur laquelle le Département a mis en place le débroussaillage réglementaire. L'objectif est de prévenir les incendies de forêt mais aussi de décantonner les sangliers et de créer un espace paysager à l'intérieur du village.

La journée se terminera par la visite sur l'ENSD du Massif des Gorges de la Cèze d'un terrain pour évoquer les différents modes de gestion des milieux ouverts (débroussaillage mécanique, pâturage, brûlage dirigé et gestion sylvicole).

La journée sera dense. Je m'arrête donc là pour le moment et j'aurai l'occasion d'échanger avec vous sur tous ces sujets tout au long de la journée.

La parole est aux services du Département : point d'étape sur les ENS.

Je vous remercie de votre attention.

Geneviève Blanc